



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LANGLAIS, Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame TERRIER

Absents : Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-086 MISE EN PLACE D'UN TARIF POUR LES EXPOSANTS AU MARCHÉ DE NOËL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 22-095 en date du 15 décembre 2022 fixant les tarifs communaux 2023,

Vu l'article L310-2 du Code du commerce,

Considérant que la commune organise un marché de Noël le 16 décembre prochain, ouvert aux professionnels et aux auto-entrepreneurs conformément à la réglementation des répressions des fraudes et l'article L310-2 du code du commerce.

La commune propose d'instaurer le même tarif que les commerces ambulants, soit 15€/emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le tarif de 15€/emplacement sur le marché de Noël.

Vote : POUR : 17

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

